

### APEF Bourg La Reine

**Votre référent :** Mélanie AZOULAY

**Adresse :** 1 rue des Blagis 92340 Bourg-la-Reine

**Tél :** 01 46 01 07 43

**Email :** [bourg.lareine@apef.fr](mailto:bourg.lareine@apef.fr)

**Site web :** [www.apef.fr](http://www.apef.fr)

**Structure déclarée :** SAP978049484

**Structure agréée:** SAP978049484

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Le samedi matin sur rendez-vous

#### Transports

RER B : station Bourg-la-Reine  
BUS 172, 192, 197, 388, 390, 394,  
Paladin 6 et 7

Accès PMR : Oui

#### Organigramme

Gérante : Mélanie AZOULAY  
Responsable de secteur : Gabrielle SEGRETIER  
Intervenants à domicile

#### Autorité administrative :

**DDETS :** 11 Bd des Bouvets, CS 70146, 92741 Nanterre, France

#### Zone d'intervention :

Bourg-La-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-Roses

#### Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions, Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, AP Solutions GmbH (Mondial assistance), FOR ME et autres mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Saveurs et vie, La téléassistance de Europassistance et EZIO

#### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

TARIFS APPLICABLES AU 1er janvier 2026

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \***

## APEF BOURG-LA-REINE

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Bien-être	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Evasion	30,00 €	33,00 €	16,50 €
Ponctuel	35,00 €	38,50 €	19,25 €

AIDE A DOMICILE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Aide + Accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Aide + Accompagnements ponctuel			

GARDE D'ENFANTS			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Garde d'enfants + 3 ans	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	31,36 €	34,50 €	17,25 €

BRICOLAGE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Ponctuel	50,91 €	56,00 €	28,00 €

JARDINAGE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Régulier	45,00 €	54,00 €	27,00 €
Ponctuel	47,92 €	57,50 €	28,75 €

### Autres prestations :

Démarches administratives	TTC	HT	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	TTC	HT
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	40,00 € 30,50 €	36,36 € 27,73 €			
				29,90 €	24,92 €

(\*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 18,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour les prestations non hebdomadaires : 2,00€TTC par heure (Taux de TVA associé à la prestation)



# DETAIL DES FORMULES APEF

## Ménage / Repassage \*

	Détente	Bien-être	Evasion
--	---------	-----------	---------

MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretenir les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

## Aide à domicile \*

ENTRETIEN DU LOGEMENT			
Nettoyer les sols et faire les poussières			
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau			
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)			
Faire les lits et changer les draps			
Ranger et organiser les pièces			
GESTION DU LINGE			
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison			
Effectuer des travaux simples de couture			
GESTION DES REPAS ET COURSES			
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ....)			
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)			
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)			
Ranger et conditionner les produits achetés			
ENTRETIEN CADRE DE VIE			
Nettoyer les fenêtres et les vitres			
Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières			
Vider et sortir les poubelles			
Maintenir une vigilance au domicile			
Soins et promenades d'animaux de compagnie **			
ACTIVITES ET SORTIES			
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***			
Aider aux tâches administrative			
CONFORT ET BIEN ETRE			
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) **			

\* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

\*\*\* Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

Garde d'enfants *	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
<b>DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS</b>			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
<b>COURSES / REPAS</b>			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
<b>SOMMEIL</b>			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
<b>SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT</b>			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
<b>DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE</b>			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT</b>			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

\* 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

\*\*\* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

\*\*\*\* Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

## Jardinage / Bricolage

La tonte	
Le désherbage	
Le ramassage des feuilles	
Le débroussaillage	
La plantation de petits végétaux	
La taille des haies, arbustes et arbres	
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	
Le déneigement des abords immédiats du domicile	
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	
L'entretien régulier des allées et des terrasses	
Le traitement des arbres et des arbustes	
L'application d'engrais et/ou d'amendements	
L'arrosage manuel des végétaux,	
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	
<b>LE POTAGER</b>	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	
<b>LE BRICOLAGE</b>	
Démonter, monter des meubles simples	
Poser des étagères ou des tringles à rideaux	
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre	
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc	
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce	
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)	
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée)	

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention :** La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).